

DECRET N° 85-122 du 9 Avril 1985

chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre de l'Equipement et des Transports,
de l'intérim du Camarade André ATCHADE,
Ministre du Travail et des Affaires So-
ciales pour compter du 6 Avril 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 6 Avril 1985, le Camarade Girigissou
GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports, est chargé de l'inté-
rim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence
du Camarade André ATCHADE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Avril 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : MR 8 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MTAS-MET 6
AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-